

CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGREES

Ref: 030 ONCA/2020

A Madame la Directrice Générale

Des Impôts

Objet : Demande de report de délai pour la déclaration fiscale annuelle.

Madame,

La crise sanitaire qui atteint notre pays nous impose de prendre des mesures exceptionnelles pour accompagner les contribuables dont l'activité pourrait se trouver impactée ce qui aura pour conséquence un retard dans la production des déclarations fiscales dans les délais requis.

A la satisfaction générale, une première série de mesures vient d'être prises par la Direction Générale des Impôts, en reportant les échéances immédiates des prochaines déclarations. Ces mesures gagneraient à être complétées par le report de la déclaration annuelle dont l'échéance est fixée au 30 avril.

Conformément au code des impôts directs et taxes assimilés et en particulier les articles 102 et 151.2, le report est sollicité en raison de la pandémie du coronavirus qui empêche momentanément les contribuables de tenir leurs engagements dans les délais requis, et à nos cabinets d'être au rendez-vous de cette échéance.

Nombreux sont les cabinets de comptabilité et les professionnels, pour protéger les membres de leurs cabinets ont pris des mesures préventives, qui sont de nature à garantir à leurs clients un service minimum, mais qui ont une répercussion sur les délais et les obligations en terme de production de la déclaration annuelle de ces contribuables. Ces derniers, eux également impactés par cette crise, ont souhaité exprimé par notre biais, le vœu que l'administration fiscale puisse leur accorder le report de cette échéance.

Dans cette période de force majeure, nous sommes convaincus des mesures que vous voudriez bien prendre.

Veillez agréer, madame la directrice générale, l'expression de nos salutations distinguées.



22 MARS 2020

Président du Conseil National
BAY
EL BESSEGH Mourad

